REGLEMENT CHALLENGE D'HIVERS 2011-2012

CATEGORIES:

ASPIRANT: 40cm (pas de larges), parcours de maniabilité avec pour objectif d'initier les jeunes cavaliers à la géométrie des parcours Bareme A sans barrage

LEGER: 60 cm, Maniabilité -Bareme A 2 phase BSC

MOYEN: 75 cm, Bareme A 2 phases BAC

♣LOURD, épreuves Classiques à handicap Bareme A 2 phases ou Bareme A 2 barrages BAC

- * 90 cm au parcours, 100 cm au barrage
- * Handicap: 100 cm au parcours, 110 cm au barrage

NOTE IMPORTANTE: Les hauteurs sont données à titre indicatif et pourront être adaptées en fonction du niveau des participants

<u>Inscriptions:</u> auprès du responsable du cercle pour le vendredi précédent le concours, les cavaliers non inscrits seront premiers partants

Dans chaque épreuve:

Coupe au vainqueur, flots de ruban et plaques d'écurie à tous les classés.

Classement général:

Trophées aux vainqueurs.

Prix en nature à tous les classés.

Ces prix seront remis lors d'une soirée organisée le samedi

- * Il y aura une épreuve par catégorie et par journée, soit 7 épreuves au total et finale incluse.
- * La finale sera ouverte à tous les cavaliers, cependant pour participer au classement final du challenge, il faudra avoir participé à 4 épreuves qualificatives dont une de dressage au moins avant la finale du challenge.
- * Les six (6) meilleurs résultats sur l'ensemble des manches qualificatives seront pris en compte pour l'addition des points avant la finale. Les points de la finale entrent obligatoirement dans le calcul final. Toutefois, si le nombre de manches devait être modifié, ce point ainsi que celui qui précède seraient adaptés en conservant le même coefficient.
- * Pour qu'une épreuve soit comptabilisée, la paire cavalier-cheval devra être valablement inscrite sur la liste de départ et le jury informé de la raison de l'abandon (cas de force majeur uniquement pris en considération). Le droit d'inscription restant dû pour l'épreuve.
- * Les points sont attribués comme suit: 50 points au 1er, 48 points au 2e, 47 points au 3e, ...
- * Les points ne sont pas doublés à la finale.
- * Les abandons sont classés après les éliminés.
- * Un cheval peut être monté par des cavaliers différents.
- * La paire cavalier-cheval qui changerait de catégorie pendant le challenge perdrait automatiquement les points déjà acquis tout comme le cavalier qui changerait de monture.

En cas de force majeure, un cheval pourra être remplacé, et ce uniquement à la demande du responsable du cercle organisateur. Dans ce cas, le cavalier conservera les points déjà acquis.

- * La paire cavalier-cheval qui changerait de handicap conserve les points déjà acquis.
- * Si une paire cavalier-cheval participe deux fois à une même épreuve avec handicap, seul le premier parcours est pris en compte pour les classements (le second doit être hors concours).
- * Le prix des inscriptions est fixé à 8,00 € par cheval et par épreuve, pour les chevaux de manege un ticket d'abonnement sera compté en plus par parcourt.
- * Les cavaliers doivent être valablement couverts par un contrat d'assurance en responsabilité civile et accidents corporels (Licence LEWB prise par l'intermédiaire d'un cercle affilié ou similaire). Le n°de licence devra être communiqué à l'inscription.
- * Tous les cas non prévus dans le présent règlement ainsi que toute décision concernant un litige

entraîneront délibération entre les responsables du cercle et l'organisateur du challenge, à l'issue de laquelle décision sera prise de commun accord.

* Le règlement de concours FEI et les adaptations au niveau de la FRBSE et de la LEWB seront respectés.

Conditions particulières:

Excepté pour la catégorie "Aspirant", en cas d'ex-æquo pour la 1re place du classement final du challenge, le nombre de victoires départage les concurrents, s'il y a toujours égalité, c'est le nombre de secondes places qui sera comptabilisé et ainsi de suite.

Dans les catégories « Aspirant » et « Léger »: l'élmination après la deuxième désobéissance ne sera pas d'application, dès lors la 2e désobéissance sera pénalisée de 8 points (conformément aux dispositions prises par la LEWB dans le cadre des concours «accueil »).

Les concurrents éliminés sont autorisés à terminer leur parcours.

Dans les autres catégories: l'élimination à la seconde désobéissance est d'application. En cas d'élimination, le jury **peut** autoriser le concurrent à terminer le parcours.

Dans toutes les épreuves: la première chute du cheval et/ou du cavalier entraîne l'élimination. S'il y a chute du cheval, le concurrent est éliminé et ne peut pas ressauter d'obstacle.

FINALE, CALCUL DES POINTS:

Lors de la finale, si le nombre de concurrents repris pour le calcul des points dépasse la moyenne des participants définie sur l'ensemble des épreuves du challenge par catégorie hors finale, l'attribution des points se fera sur base d'un classement distinct de celui de l'épreuve ne reprenant que les concurrents (paire cavalier/cheval) ayant intégré le challenge par leur participation à quattre épreuves qualificatives au minimum avant la manche de la finale du challenge.

Remarque:

En offrant aux cavaliers et aux chevaux la possibilité de s'entraîner en déplacement sans la pression des concours officiels, l'objectif du challenge est de préparer les candidats, cavaliers et/ou chevaux, à la compétition.

Le montant des inscriptions est destiné à couvrir les frais d'organisation ainsi que les prix remis aux cavaliers soit lors des différentes manches, à la discrétion de l'organisateur, soit pour le classement général par la constitution d'une cagnotte.

SIGNATURES PRECEDEES DE LA MENTION "pour accord"

Autres	conditions	particu.	lières	•